

Bulletin n° 2021-13

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Avis important aux directeurs généraux et à tout le personnel municipal

Mise à jour du portail en ligne des municipalités du Manitoba

Le ministère des Relations avec les municipalités a mis à jour le portail en ligne des municipalités du Manitoba (le portail) afin de mieux soutenir les activités municipales. Les nouvelles fonctions permettront d'accéder aux anciens bulletins de Relations avec les municipalités et de procurer à ces dernières un meilleur soutien dans la préparation des relevés fiscaux.

La mise à jour comprend les nouveautés suivantes :

- accès aux bulletins précédents;
- accès à la vérification des comptes en souffrances et du crédit;
- accès à l'état de production des relevés fiscaux pour chaque municipalité;
- nouveaux modèles de documents et guide d'instructions pour faciliter le traitement des relevés fiscaux et d'autres processus.

Les liens vers les bulletins précédents, la vérification des comptes en souffrance et du crédit et l'état de production des relevés fiscaux de votre municipalité sont accessibles sur la page d'accueil du portail après le lancement d'une session. Veuillez consulter le bulletin n° 2021-14 pour trouver d'autres consignes entourant l'accès au nouveau guide d'instructions et aux modèles de documents pour les relevés fiscaux et d'autres processus.

À la fin de 2020, le Ministère et l'Association des administrateurs municipaux du Manitoba ont constitué un groupe de travail qui s'emploie toujours à fournir des conseils entourant de futures modifications du portail.

Remarque : Le ministère des Relations avec les municipalités recommande la mise à niveau des serveurs du portail. Ces changements amélioreront la fonctionnalité du site Web et faciliteront les futures mises à jour.

Par conséquent, **l'adresse Internet du portail a changé.** Les liens antérieurs vers le portail ne fonctionneront plus, pas plus que les signets, les favoris et les liens que vous pourriez avoir enregistrés. Si vous cliquez sur un lien brisé (et obtenez un message d'erreur) ou si vous ne voyez pas les modifications décrites ci-dessus, il se peut que ce soit en raison du changement d'adresse. Voici la nouvelle adresse du portail en ligne des municipalités du Manitoba :

<https://www.gov.mb.ca/mao/subscriber/login.aspx?lang=FR>.

Ce lien vous mènera à la nouvelle page d'ouverture de session sur le portail, et vous pourrez l'ajouter à vos favoris ou la marquer pour y accéder rapidement par la suite.

Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le ministère des Relations avec les municipalités par téléphone, au 204 945-2572, ou par courriel à mrmca@gov.mb.ca.

Ministère des Relations avec les municipalités
800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4